



## Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : les entreprises dépassent largement les objectifs

Comme le montrent les chiffres de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), la collaboration avec l'économie a porté ses fruits dans le domaine de la protection du climat. Les 2400 entreprises participant à des programmes de l'AEnEC ont réduit leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 25 % par rapport à 1990 et dépassé de 10 % l'objectif défini par la Confédération.

Depuis 2001, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) soutient des entreprises suisses désireuses de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> au moyen de mesures rentables. Les conventions d'objectifs conclues par les entreprises dans ce but sont reconnues par l'Office fédéral de l'environnement pour l'application de la loi sur le CO<sub>2</sub> : les entreprises qui atteignent les objectifs fixés sont exonérées de la taxe CO<sub>2</sub>. La première loi sur le CO<sub>2</sub>, qui était en vigueur jusqu'à fin 2012, obligeait les entreprises à réduire leurs émissions de 15 % par rapport à 1990. Or, à fin 2012, l'AEnEC affichait 25% de baisse des émissions des entreprises.

Au total, les entreprises participant aux programmes de l'AEnEC ont diminué leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 1 375 000 tonnes environ, dont 1 302 000 tonnes concernent les combustibles et 73 000 tonnes les carburants.

Communiqué de presse de l'Agence de l'énergie pour l'économie